



Commission juridique et technique

Distr. limitée
10 juillet 2007
Français
Original : anglais

Treizième session
Kingston (Jamaïque)
9-20 juillet 2007

Évaluation des rapports annuels présentés par les contractants

Rapport et recommandations de la Commission juridique et technique

I. Introduction

1. La Commission juridique et technique a étudié et évalué les rapports annuels soumis par huit contractants en application du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (le « Règlement »). Les délibérations de la Commission concernant ces rapports se sont tenues à huis clos. Trois groupes de travail composés des membres de la Commission présents les 2 et 3 juillet ont procédé à une étude préliminaire des rapports et rédigé un projet d'évaluation pour examen par l'ensemble de la Commission. La Commission a également reçu une évaluation préliminaire du Secrétariat concernant l'état de ces rapports (ISBA/13/LTC/CRP.2).

2. Les rapports annuels des contractants devaient parvenir à la Commission le 31 mars 2007 au plus tard. Au 30 juin 2007, elle avait reçu ceux de huit d'entre eux, à savoir la Deep Ocean Resources Development (DORD), Yuzhmorgeologiya, le Gouvernement de la République de Corée, l'Association chinoise de recherche-développement sur les ressources minérales des fonds marins (COMRA), le consortium Interoceanmetal (IOM), le Gouvernement indien, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et, pour la première fois, le Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR) au nom du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

II. Évaluation des rapports annuels et recommandations

A. Deep Ocean Resources Development

Généralités

3. La Deep Ocean Resources Development a présenté son rapport annuel pour 2006, en versions électronique et papier, le 30 mars 2007. Le rapport reprenait les rubriques recommandées par la Commission. Les travaux effectués étaient conformes aux activités prévues dans le plan de travail.

4. Le rapport comprend le calendrier du programme de travail futur et décrit les activités prévues pour la deuxième période quinquennale. Même si ces questions ne sont pas censées être examinées dans le cadre du présent rapport, il convient de souligner que le calendrier de l'étude d'impact sur l'environnement et de l'étude des données de référence sur l'environnement ne semble pas être conforme au Règlement.

Travaux d'exploration

5. Le contractant n'a effectué aucun travail sur le terrain en 2006. Il a cependant entamé une étude afin de déterminer s'il convenait de passer à la deuxième phase de l'exploration. Il estime qu'il faudra compter 20 ans après le début de l'exploration approfondie avant de commencer l'exploitation commerciale.

Expérimentation des techniques extractives

6. Conformément au programme de travail prévu dans son contrat, le contractant n'a fait état d'aucune activité dans ce domaine pour 2006.

Formation

7. Conformément au programme de travail prévu dans son contrat, le contractant n'a procédé à aucune activité de formation.

Surveillance et évaluation de l'environnement

8. Conformément au programme de travail prévu dans son contrat, le contractant n'a effectué aucune étude environnementale.

État financier

9. Le contractant a inclus dans son rapport annuel une ventilation de ses dépenses sous forme d'état certifié.

Aménagements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

10. Le contractant n'a proposé aucun aménagement au programme de travail.

Conclusions et recommandations

11. Le contractant ne précise pas quels travaux ont été effectués au titre des différentes activités. La Commission prie le Secrétaire général de demander des éclaircissements concernant les travaux d'exploration.

B. Yuzhmorgeologiya

Généralités

12. Yuzhmorgeologiya a présenté son rapport annuel en russe, en versions électronique et papier, le 4 avril 2007, puis une traduction en anglais le 20 mai 2007. Le rapport respecte pour l'essentiel le plan d'ensemble suggéré par la Commission.

Travaux d'exploration

13. Durant la période considérée, le contractant a principalement procédé à des études géoacoustiques, effectué des relevés photographiques et télévisés et prélevé des échantillons des fonds marins, son but étant de définir les facteurs géologiques influant sur la présence de nodules et de délimiter des zones de prospection et des zones sans minerai dans sa zone d'exploration. Grâce aux échantillons prélevés et aux photographies, il a pu déterminer dans plusieurs zones l'abondance des nodules, leur densité et la couverture sédimentaire.

Expérimentation des techniques extractives

14. Aucune expérimentation n'était prévue dans le programme de travail.

Formation

15. Aucune activité de formation n'était prévue dans le programme de travail pour l'année considérée.

Surveillance et évaluation de l'environnement

16. Le contractant a principalement étudié des données biologiques et météorologiques. Ses études biologiques ont porté notamment sur la distribution des organismes benthiques, leur densité selon le relief du fond marin, le type de sédiment et la population de nodules. Il a également procédé à une étude taxonomique à partir de données photographiques.

Aménagements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

17. Le contractant n'a proposé aucun aménagement au programme de travail.

État financier

18. Conformément au programme d'activités prévu dans son contrat, le contractant a inclus dans son rapport annuel une ventilation de ses dépenses sous forme d'état certifié.

Conclusions et recommandations

19. Le rapport est instructif et complet, sauf en ce qui concerne l'évaluation des ressources, où des précisions devront être apportées.

C. Gouvernement de la République de Corée

Généralités

20. Le Gouvernement de la République de Corée a présenté son rapport annuel sur papier le 5 avril 2007. Le rapport respecte l'agencement suggéré par la Commission.

Travaux d'exploration

21. L'année 2006 marquait le début de la phase II du contrat d'exploration. Les chercheurs de l'Institut coréen de recherche-développement en océanographie ont passé en tout 83 jours à bord du navire océanographique *Onnuri*, effectuant les travaux d'exploration et les études environnementales. Le rapport présente la carte bathymétrique, les images de la zone obtenues au moyen d'un sonar latéral et les résultats des analyses chimiques effectuées.

Expérimentation des techniques extractives

22. Le contractant n'a procédé à aucune expérimentation durant la période considérée. L'Institut a toutefois poursuivi ses recherches sur les engins collecteurs et la technique d'exploitation minière intégrée. Il a aussi poursuivi ses travaux d'amélioration de l'efficacité de la technique d'extraction des métaux par lixiviation.

Formation

23. Comme prévu, le contractant n'a procédé à aucune activité de formation en 2006.

Surveillance et évaluation de l'environnement

24. Les études environnementales du contractant ont porté sur les caractéristiques physiques de l'eau de mer, les courants de fond et la faune présente dans la colonne d'eau et sur le fond marin. L'Institut a installé un mouillage océanographique pour une durée d'un an. Le rapport comporte aussi des illustrations montrant les groupes fauniques dominants à chaque station de prélèvement d'échantillons.

État financier

25. Conformément au programme d'activités prévu dans son contrat, le contractant a inclus dans son rapport annuel une ventilation de ses dépenses sous forme d'état certifié.

Aménagements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

26. Le contractant n'a proposé aucun aménagement au programme de travail.

Conclusions et recommandations

27. Le rapport est instructif, surtout en ce qui concerne la méthodologie, mais les légendes des illustrations doivent être plus claires et les mesures doivent être exprimées en unités du Système international, notamment les données de référence et les coordonnées des sites où l'on a constaté la présence de nodules de manganèse.

D. Association chinoise de recherche-développement sur les ressources minérales des fonds marins

Généralités

28. L'Association chinoise de recherche-développement sur les ressources minérales des fonds marins a présenté son rapport en versions électronique et papier le 27 mars 2007. Le rapport respecte l'agencement suggéré par la Commission.

Travaux d'exploration

29. Le contractant n'a effectué aucune mission d'exploration en mer en 2006. Le rapport porte principalement sur l'évaluation des ressources en nodules polymétalliques sur la base des données recueillies en 2004 et 2005. La technique du krigeage a été utilisée pour l'évaluation des ressources.

Expérimentation des techniques extractives

30. Les deux nouveaux laboratoires destinés à étudier l'exploitation minière des fonds marins et les dispositifs de remontée seront bientôt achevés. Le contractant a poursuivi ses recherches sur les techniques de récupération du manganèse et du fer.

Formation

31. Conformément au programme de travail prévu dans son contrat, le contractant n'a procédé à aucune activité de formation en 2006.

Surveillance et évaluation de l'environnement

32. Les études environnementales effectuées par le contractant ont porté sur l'analyse des données de référence physiques, chimiques, biologiques et géologiques recueillies au cours des années précédentes. Le contractant a aussi effectué des études sur l'utilisation des résidus de lixiviation en guise de mâchefer dans la fabrication du ciment.

État financier

33. Conformément au programme d'activités prévu dans son contrat, le contractant a inclus dans son rapport annuel une ventilation de ses dépenses sous forme d'état certifié.

Aménagements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

34. Le contractant n'a proposé aucun aménagement au programme de travail.

Conclusions et recommandations

35. Le rapport est succinct. Les travaux ont été menés conformément à la phase II du plan de travail. N'ayant pas effectué de travaux sur le terrain, le contractant s'est consacré à l'analyse des données existantes et à l'évaluation générale des ressources, contribuant à l'identification de zones cibles en vue de travaux plus avancés. Malheureusement, il ne fournit aucune précision concernant ses travaux sur les techniques d'extraction.

E. Consortium Interoceanmetal (IOM)

Généralités

36. L'IOM a présenté son rapport annuel pour 2006 sur supports papier et électronique le 26 mars 2007. Le rapport suit le plan d'ensemble proposé par la Commission.

Activités d'exploration

37. L'IOM n'a pas mené de campagne océanographique pendant la période considérée. L'IOM a utilisé les données provenant de sondeurs multifaisceaux pour produire une carte bathymétrique, donnant les reliefs et les pentes des fonds marins. Le contractant a achevé son évaluation détaillée des ressources dans une zone de 33 944 kilomètres carrés et a signalé une très forte abondance de nodules, de 13,15 kilogrammes par mètre carré en moyenne. Le contractant a repéré un emplacement qui pourrait se prêter à une extraction.

Expérimentation des techniques extractives et technologies d'exploitation

38. L'IOM a analysé les données géologiques, géotechniques, océanographiques et autres figurant dans les archives pour déterminer s'il est justifié de développer la structure générale du système d'extraction minière. L'IOM propose de commencer des activités métallurgiques majeures durant la deuxième phase du contrat de prospection.

Formation

39. Aucune activité n'a été menée dans ce domaine, conformément au plan de travail du contractant.

Surveillance et évaluation de l'environnement

40. L'IOM a analysé les informations nouvelles et réuni les données existant sur l'environnement marin. Les paramètres étudiés sont les variables chimiques, les biocénoses, la bioturbation et la sédimentation.

État financier

41. Conformément au programme d'activités prévu par le contrat, le rapport annuel comprend l'état certifié des dépenses. Un exemplaire certifié de l'état des dépenses sera fourni avant le début de la treizième session.

Ajustements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

42. Néant.

Conclusions et recommandations

43. Le rapport est détaillé et comprend des cartes et des chiffres précis.

F. Gouvernement indien

Généralités

44. Le Gouvernement indien a remis son rapport annuel pour 2006 sur support papier le 25 avril 2007. Le rapport suit le plan d'ensemble proposé par la Commission.

Activités d'exploration

45. En 2006, le contractant a effectué trois campagnes océanographiques dans 120 stations au total. Une analyse géostatistique détaillée de l'abondance de nodules et des données topographiques a été faite. La catégorisation en fonction des ressources, faite par le contractant, a permis de recenser cinq gisements exploitables sur un total de 411 blocs. Ces cinq gisements potentiels contiendraient chacun 45 millions de tonnes de nodules (en poids sec) et pourraient soutenir l'extraction minière de 1,5 million de tonnes par an pendant 30 ans. Le contractant a également fait des travaux de cartographie au moyen de données provenant de sondeurs multifaisceaux du site minier de première génération.

Expérimentation des techniques extractives et technologies d'exploitation

46. Les essais technologiques faits par le contractant ont mis en œuvre un véhicule sur chenilles sous-marin, des systèmes dynamiques de positionnement et le prélèvement d'échantillons de sol *in situ*. Le contractant a également poursuivi les travaux visant à augmenter la capacité de l'installation expérimentale et améliorer l'efficacité de l'extraction de cobalt.

Formation

47. Conformément au programme d'activités, le contractant n'a pas entrepris de formation pendant l'année 2006.

Surveillance et évaluation de l'environnement

48. Des études environnementales ont comporté le traitement et l'analyse des données collectées les années précédentes, concernant notamment la taille des sédiments, leurs propriétés géotechniques, la géochimie des sédiments et des eaux interstitielles, la méiofaune et la macrofaune et leur répartition, et la variabilité bactériologique et biochimique.

État financier

49. Conformément au programme d'activités prévu par le contrat, le rapport annuel comportait une ventilation des dépenses du contractant sous forme d'un état certifié.

Ajustements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

50. Le contractant n'a pas demandé que son programme de travail soit modifié.

Conclusions et recommandations

51. La Commission avait proposé, à l'occasion de son examen des rapports annuels pour 2005, que le contractant indique avec précision les activités entreprises durant

l'année. Dans une large mesure, l'Inde s'est conformée à cette recommandation dans son rapport pour 2006. La Commission recommande au contractant de donner des détails sur la localisation des sites de prélèvement des échantillons.

G. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Généralités

52. L'IFREMER a soumis son rapport annuel pour 2007 sous forme papier le 20 juin 2007. Le rapport reprend le plan d'ensemble proposé par la Commission.

Activités d'exploration

53. L'IFREMER n'a pas fait de campagne océanographique durant la période considérée. Aux termes du programme de travail, aucun travail de prospection n'est prévu en 2006.

Expérimentation des techniques extractives et technologies d'exploitation

54. Aucun travail n'est prévu au titre du programme de travail.

Formation

55. Conformément au plan de travail du contractant, il n'y a pas d'activités de formation prévues.

Surveillance et évaluation de l'environnement

56. L'IFREMER a continué à travailler sur des échantillons et analyser les résultats de sa campagne Nodinaut de 2004. Les travaux ont engendré plusieurs publications scientifiques et permettent de mieux comprendre l'écosystème benthique profond. Les biocénoses benthiques échantillonnées ont été étudiées pour examiner la variabilité, la structure et la distribution des organismes à l'échelle d'une région.

État financier

57. Conformément au programme d'activités du contractant, le rapport annuel du contractant comportait une ventilation de ses dépenses sous forme d'un état certifié.

Ajustements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

58. Aucun ajustement n'est proposé.

Conclusions et recommandations

59. L'IFREMER a présenté une liste de rapports et de publications résultant des études scientifiques effectuées. La Commission recommande qu'à l'avenir les rapports contiennent une information plus détaillée et suivent de façon plus précise les têtes de chapitre et la liste des articles recommandés.

B. Allemagne

Généralités

60. Le BGR a soumis sous forme électronique son rapport annuel pour 2006 le 16 mai 2007. La période couverte par le rapport comprend environ cinq mois depuis la signature du contrat le 19 juillet 2006. Le rapport n'est pas structuré conformément au plan d'ensemble proposé par la Commission en 2006 (ISBA/8/LTC/2, annexe).

Activités d'exploration

61. Le BGR procède actuellement au tri et à l'évaluation des données procurées par la société allemande Preussag AG. Les nodules recueillis durant les années 70 et 80 sont étudiés, de façon à reconstituer la genèse de leur accréation. Le BGR propose aussi d'analyser des nodules pour déterminer la teneur en terres rares et en éléments du groupe du platine.

Expérimentation de techniques extractives et technologies d'exploitation

62. Pendant la période considérée, le contractant n'a pas effectué d'expérimentation de techniques extractives ou de travaux relatifs aux technologies d'exploitation.

Formation

63. Le contrat stipule que le BGR organisera une formation dans le cadre de son plan de travail. Dans le programme d'activités initial, deux stagiaires devaient être sélectionnés pour participer à une campagne océanographique en septembre 2006. Cependant, en raison des retards apportés à la signature des contrats, le temps manquait pour cette sélection. Le BGR propose maintenant de prendre deux stagiaires en 2008 et en 2009. Un programme de formation révisé sera soumis en temps utile au Secrétariat.

Surveillance et évaluation de l'environnement

64. Le BGR, en collaboration avec trois autres laboratoires, propose d'organiser une campagne océanographique en 2009 pour recueillir des données environnementales sur les reliefs sous-marins et sur les processus microbiens et abiotiques et pour les études paléo-océanographiques.

Ajustements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail

65. Outre l'ajustement qui concerne la formation, le BGR propose actuellement de réaliser une campagne en 2009 et non pas en 2008, comme prévu.

État financier

66. Le BGR a soumis, en juin 2007, une ventilation de ses dépenses sous forme d'un état certifié.

Conclusions et recommandations

67. La Commission recommande qu'à l'avenir le rapport annuel soit structuré conformément au plan d'ensemble qu'elle a indiqué. Elle demande aussi des informations plus précises et un classement plus précis des travaux entrepris.

III. Observations générales

68. La Commission fait sur les rapports annuels et sur les programmes de travail des contractants les observations générales suivantes :

a) La Commission a rappelé qu'il importait de structurer les rapports annuels selon le plan d'ensemble recommandé en 2002 (ISBA/8/LTC/2, annexe). Elle rappelle aussi que les rapports annuels doivent être soumis à la fin de mars de chaque année. En outre, il est parfois difficile de déduire des rapports soumis les activités effectivement menées durant l'année. Les rapports devraient donc indiquer clairement les travaux effectués durant la période considérée. Ces rapports devraient aussi indiquer brièvement le travail qu'il est proposé d'accomplir durant l'année suivante;

b) La Commission a recommandé aussi que les unités mentionnées dans les rapports annuels soient celles du Système international (SI);

c) La plupart des rapports font apparaître les travaux entrepris, les méthodes utilisées et les résultats obtenus. La Commission a à plusieurs reprises demandé que les données brutes soient, autant que possible, fournies aussi, ce que la plupart des contractants n'ont pas fait;

d) La Commission a suggéré que les données météorologiques de référence soient collectées dans toutes les campagnes menées dans les zones assignées aux contractants;

e) Les contractants devraient indiquer clairement si des changements sont apportés au programme d'activités par rapport à ce qui est convenu dans le contrat;

f) La Commission a noté des disparités très importantes dans les dépenses signalées pour les travaux de prospection de chaque contractant. En outre, dans le cas de certains contractants, les dépenses signalées dépassent de beaucoup celles qui avaient été prévues dans le programme d'activités initial. La Commission a recommandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour obtenir des précisions auprès des contractants, pour voir s'il faut apporter des ajustements aux programmes d'activités pour tenir compte du niveau plus élevé des dépenses que ce qui avait été initialement prévu. La Commission a souligné aussi qu'il fallait que les dépenses soient détaillées avec précision et ne portent que sur les coûts effectifs et directs de la prospection, comme le veut l'alinéa c) de l'article 10.2 de l'annexe 4 du Règlement.